



East Angus

Ma ville, ma vie

VILLE DE EAST ANGUS DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné aux citoyens de la Ville d'East Angus qu'une demande de dérogation mineure sera étudiée lors de la séance régulière du conseil municipal qui se tiendra le 6 juillet 2026 à 19 h. La réunion aura lieu à la salle du conseil de la Ville d'East Angus, située au 200, rue Saint-Jean Est, East Angus (Québec) J0B 1R0.

La propriété visée est située dans les zones Rc-16 et comprend le lot numéro 6 515 067 du cadastre du Québec au 25 rue Luc-E.-Gosselin.

La demande vise à autoriser une marge avant de 5,91 m, alors que la norme prescrite est de 6 m.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à East Angus, ce 18e jour de juin 2026.

BRUNO POULIN, CPA, OMA
Greffier-trésorier